



Assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles
Samedi 10 juin 2023 à 10h30
Orangerie du Château de Versailles

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre de membres convoqués	4 621	
Nombre de pouvoirs reçus	550	
Nombre d'électeurs inscrits	4 071	4 621
Nombre d'émargements	274	818
Taux de participation	5,93 %	17,70 %

Monsieur Jérôme Plouseau, président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 10h30.

« Madame la Présidente, chère Catherine,
Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Je suis heureux de vous accueillir à l'Orangerie du château de Versailles. Je vous remercie de participer aujourd'hui à l'assemblée de notre société d'Amis, témoignant ainsi de la vigueur de notre association centenaire, qui porte plus que jamais de nombreux projets au bénéfice du château de Versailles, nous l'évoquerons tout au long de notre assemblée générale.

Je remercie Madame Catherine Pégard, présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici et nous faire l'amitié de sa présence.

Je remercie Monsieur Joël Cottin, chef du service des jardins de Versailles, d'avoir eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité.

Enfin l'assemblée des Amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence du Musée des châteaux de Versailles et Trianon, représenté cette année par Monsieur Yves Carlier, conservateur général du patrimoine et adjoint au directeur, qui nous rejoindra tout à l'heure et nous présentera les acquisitions de l'année écoulée.

Cette assemblée générale aurait dû être présidée par Thierry Ortman. Thierry nous a quittés le 27 mars dernier. Nous lui rendrons hommage à la fin de notre assemblée générale en présence de sa famille.

Votre conseil d'administration, réuni le 13 avril, m'a fait l'honneur de me porter au poste de président de notre association. J'ai accepté cette responsabilité avec beaucoup de plaisir et une grande conscience des responsabilités que cela représente. Ami de Versailles depuis de très nombreuses années, je vous assure que je donnerai le meilleur de moi-même pour notre association. Je suis à votre service. Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui à Versailles, pour notre cher Versailles.

Je voudrais par ailleurs informer l'assemblée de la modification du bureau qui a été votée par le conseil d'administration du 13 avril 2023. Ayant été élu président de l'association, j'ai été remplacé au poste de trésorier adjoint par Madame Laurence Dupin de Lacoste, administrateur depuis 2009. »

La convocation a été envoyée le 23 mai 2023 aux membres à jour de cotisation, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1 - Rapport moral et des activités présenté par le Président
- 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
- 3 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2022 et affectation du résultat de l'exercice
- 5 - Point sur les legs et assurances-vie reçus
- 6 - Présentation du budget 2023, par le Trésorier et approbation du budget
- 7 - Projets 2023 et 2024
- 8 - Approbation des cotisations pour 2024
- 9 - Questions diverses

1 - Rapport moral et des activités 2022 présenté par Jérôme Plouseau, Président

Nous sommes aujourd'hui 4 621 membres convoqués à cette assemblée 2023, dont :

- 253 membres Bienfaiteurs
- 1 111 membres Sociétaires
- 3 257 membres Adhérents
 - Dont 260 adhérents Jeunes Amis
 - Et 9 adhérents « Personnes Morales »

Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année dernière : 4 467 membres étaient convoqués à l'assemblée générale 2022.

L'année 2022 marque donc le retour à un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Environ 200 d'entre vous sont revenus après une année sans cotisation.

Je voudrais souligner aussi l'augmentation du nombre de nouveaux membres, qui sont près de 1 000 depuis l'année dernière.

Ces chiffres témoignent de votre fidélité, dont je vous remercie chaleureusement. Toutefois, renouveler et accroître le nombre de membres de la Société reste un enjeu majeur pour notre association. Nous poursuivrons cet objectif en 2023 et j'espère que l'année prochaine nous serons encore plus nombreux.

En 2022, nous avons compté nos premiers adhérents « Personnes Morales », selon le dispositif approuvé par l'assemblée générale 2021. Je remercie chaleureusement l'association ANPERE, le cabinet SOLAES, les Archives Généalogiques Andriveau, Sotheby's France, Nextstage AM et Finoleam, pour le soutien apporté aux projets de l'association au bénéfice du château de Versailles grâce à cette cotisation.

En 2022, le programme d'activités culturelles réservé aux membres a presque retrouvé son intensité d'avant la pandémie. Notre association a ainsi proposé 147 visites en 2022, au Château et « hors les murs ». Elles ont accueilli en dehors des soirées 2 504 participants, c'est à dire environ 1 000 membres qui ont pu ainsi participer à une ou plusieurs activités. Deux soirées ouvertes à tous nos membres ont également eu lieu et ont permis de faire connaître l'association.

Enfin, deux voyages ont eu lieu en 2022. En mai, les Amis voyageurs se sont envolés au Portugal et en octobre ils ont pu découvrir la Franconie, au nord de la Bavière. Je rappelle que selon le schéma mis en place en 2016, les voyages contribuent au financement des projets de mécénat. Deux excursions

ont également été organisées : l'une à Lunéville, Baccarat et Haroué et l'autre dans la région de Colmar.

Je remercie très chaleureusement Madame Brigitte Brisset, membre du conseil d'administration, pour son implication enthousiaste dans l'organisation de ces voyages aux côtés de l'équipe de la Société. Je remercie également tous les partenaires qui nous ont permis d'enrichir l'offre culturelle proposée aux membres de la Société et de la faire connaître auprès d'un public plus large.

2022 est la 7ème année d'existence des Jeunes Amis : 260 Jeunes Amis ont été convoqués aujourd'hui, dont 155 nouveaux membres depuis l'année dernière. 50 d'entre eux ont découvert l'association grâce au pass Culture et 48 grâce au Pass+ Yvelines Hauts-de-Seine.

Ces adhésions se répartissent ainsi par tranche d'âge :

30 enfants de moins de 10 ans, 90 adolescents de 10 à 17 ans, 140 jeunes de 18 à 25 ans.

2022 est la 5ème année du groupe des « Jeunes Ambassadeurs », les membres de 18 à 30 ans, qui compte actuellement 215 membres dont 140 Jeunes Amis et 39 membres Adhérents et Sociétaires.

Pour animer ce groupe, la directrice de l'association s'appuie sur Jessica Camaioni arrivée en novembre en mission de service civique et sur une dizaine de jeunes particulièrement engagés autour de Louis-Baptiste Moreau et Justine Cardoletti, qui ont assuré la coordination en 2022-2023. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement bénévole.

En 2022, l'association a contribué à l'enrichissement des collections du Château, avec quatre acquisitions onéreuses effectuées à la demande de l'Etablissement public :

- Un cadre de l'atelier des frères Slodtz et une tapisserie d'après un dessin de Boucher, dans le cadre du projet 2022 des Jeunes Amis, financé grâce à l'assurance-vie de Madame Janine Lavaivre ;
- Une marmite de la batterie de cuivres de Trianon grâce au mécénat du forum Connaissances de Versailles ;
- Le dessin de Carmontelle représentant *Jean-Benjamin de La Borde, premier valet de chambre du Roi à Versailles devant l'horloge astronomique de Passemant* ;
- Deux plateaux pour huiliers du service « à attributs et groseilles » de Louis XV grâce au legs de Madame Monique Genneret.

Six dons d'œuvres ont également été réalisés :

- Un ensemble de vues stéréoscopiques et un plaque photographique offerte par Monsieur et Madame Bernard Faugère ;
- Une tasse à glace du service du Gobelet du Roi dit "à guirlandes de myrtes et de barbeaux" et un seau à verre crénelé de la Comtesse d'Artois grâce au mécénat de Messieurs Plouseau et Caramelle ;
- Deux dons de jetons pour un total de cinq jetons, offerts par Monsieur Pascal Monté ;
- Une gravure d'Israël Silvestre, offert par Monsieur Daniel David.

Par ailleurs, nous avons aussi poursuivi notre engagement sur les campagnes de restauration du château pour :

- La nouvelle campagne en faveur des pendules de Trianon avec l'adoption :
 - o De la pendule en corbeille de fleurs du salon des Glaces du Grand Trianon grâce au mécénat des donateurs fédérés par la Société des Amis de Versailles ;
 - o Et de la pendule aux aiglons du Petit Trianon, adoptée par Messieurs Olivier Obst et Frank Troncoso.

- Deux nouveaux bustes de la cour de Marbre :
 - o Le buste de Faune adopté par Mademoiselle Madeleine Faucheux- Bureau ;
 - o Le buste de Vénus Capitoline, adopté par Messieurs Pierre Constantin et Alain Péan-Châtelain.

Ce sont à présent 31 bustes qui ont ainsi été restaurés grâce à vous !

- Pour les jardins, quatre bancs du bosquet de la Reine, adoptés en 2021 par l'intermédiaire de la Société des Amis de Versailles, ont été installés en 2022.
- Quatre tilleuls ont également été adoptés pour la campagne des Quinconces de Trianon et deux tilleuls ont été adoptés pour l'allée de l'Accroissement.

L'année 2022 est une année qui a vu de nombreux projets s'achever.

En 2022, le beau chantier de restauration engagé en 2020 s'est achevé pour la bibliothèque du Dauphin.

De même, la bibliothèque de la Reine et son supplément ainsi que le cabinet de la Méridienne ont été inaugurés. Un livret retraçant en image les étapes de la restauration de la Méridienne a été envoyé à tous les donateurs ayant participé à cette campagne.

Enfin, le bureau de Louis XIV a été installé dans le salon de l'Abondance à l'entrée des Grands Appartements royaux.

Le Grand Livre du Mécénat va donc s'enrichir de toutes ces opérations. A double entrée, par nom patronymique et par projet, il permet de conserver dans la mémoire de notre société les noms de tous ceux qui ont participé avec elle à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Le Grand Livre est consultable au bureau de l'association, ainsi que sur le site internet de la Société. Grâce au soutien de la Fondation Banque Populaire Val de France, la publication de notre application numérique est en cours. L'application sera bientôt disponible sur l'Apple Store et sur Google Play !

Les actions engagées pour le développement des ressources de l'association ont permis en 2022 de faire venir au château près de 100 dirigeants d'entreprise, de banques privées, ainsi que des notaires et conseillers en gestion de patrimoine.

Dans le cadre du développement des legs et donations, nous avons poursuivi nos efforts de communication dans la presse notariale et dans la presse grand public. Plusieurs personnes sont venues nous rencontrer dans le cadre de leur réflexion au sujet des legs, de leurs démarches, ou pour nous faire connaître leurs volontés. Bénédicte Wiart est à votre disposition pour répondre aux questions sur ces projets et les démarches à envisager. Sachez qu'il n'y a pas de petit legs et que chaque geste compte.

Le numéro 26 (2023) de notre revue *Versalia* est paru avant la fin de l'année 2022. Le partenariat avec **la plateforme Persée permet aujourd'hui la consultation gratuite** en version numérisée de tous les articles publiés de 1997 à 2020. *Versalia* a bénéficié pour la quatrième année du généreux mécénat de la Fondation La Marck, avec un engagement annuel de 16 000 € pendant cinq ans.

Je salue ici et remercie pour son efficacité et sa compétence le directeur de la publication Madame Véronique Bujon de L'Etang également membre du conseil d'administration. Je remercie aussi tous les membres du comité scientifique dont l'implication dévouée et bénévole permet de poursuivre la collection. J'assure toute l'équipe de mon soutien pour la réalisation de cette revue prestigieuse.

Dans le cadre du soutien à la publication d'ouvrages permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles, la Société des Amis a partiellement financé le catalogue de l'exposition *Louis XV, passions d'un roi*, qui est paru en octobre 2022, grâce à l'assurance-vie de Madame Danièle Leblanc.

Enfin, nous avons bénéficié pour la troisième année en 2022 du mécénat de compétences de la Banque Postale avec la mise à disposition d'un chef de projet informatique, ce qui nous a permis de travailler à l'évolution de notre site internet.

Ainsi s'achève le rapport moral 2022, je tiens ici à remercier chacun des membres du bureau pour sa participation active et son dévouement, ainsi que chaque administrateur pour son engagement bénévole.

Notre Société bénéficie aussi d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles (Adhérents, Sociétaires ou Bienfaiteurs), pour :

- L'accompagnement des visites ;
- L'aide au bon déroulement de nos AG ;
- L'organisation des voyages ;
- La gestion administrative des membres ;
- Et des apports de compétence pour certains de nos projets de développement.

Que tous soient très chaleureusement remerciés.

Il ne vous étonnera pas que je veuille également remercier publiquement et chaleureusement **Bénédicte Wiart et son équipe** pour le travail accompli : Aline Constant, Stéphanie Leder, Katelÿn Marme, Gisèle Mauffait, ainsi que Dilara Bozok, Jessica Camaioni et Béatrice Le Gac et tous les stagiaires que nous avons accueillis depuis la dernière assemblée : Jeanne, Alexandra, Camille, Fanny et Mathilde.

Le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée. Il n'y en a aucune.

Le Président soumet le rapport moral et des activités au vote de l'assemblée à main levée :

Le rapport moral 2022 est adopté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Rapport financier présenté par Daniel de Beaurepaire, Trésorier

1. Informations significatives

- L'année 2022 s'est traduite par la reprise totale des activités de la Société des Amis de Versailles, contrairement à l'année 2021 qui avait été encore impactée par la crise sanitaire.
- Les dons reçus de l'American Friends of Versailles, et reversés à l'Etablissement Public de Versailles dans le cadre d'une convention tripartite, sont, depuis cet exercice, comptabilisés en produits et charges d'exploitation afin de mieux traduire l'activité de notre association. Avant 2022, ces dons ne faisaient pas l'objet d'une comptabilisation.

2. Présentation des états financiers

21. Dépenses et recettes de mécénat

Au cours de l'année 2022, la Société des Amis de Versailles a dépensé ou engagé 1 238 900 € en faveur du château de Versailles. Ce montant correspond aux dépenses suivantes :

- Acquisition d'un dessin de Carmontelle pour 53 320 €
- Acquisition d'une marmite de la batterie de cuisine du Grand Trianon pour 2 843 €
- Acquisition d'un cadre Slodtz et d'une bordure de tapisserie de Beauvais pour 9 030 €
- Acquisition de deux porte-huiliers du service dit « à attributs et groseilles » pour 41 852 €
- Contribution de 1 905 € pour l'acquisition d'un seau à verre crénelé de la comtesse d'Artois
- Restauration d'une pendule de Trianon « en corbeille de fleurs » pour 25 000 €
- Restauration d'une pendule de Trianon « aux aiglons » pour 10 000 €
- Restauration de trois bustes de la cour de marbre pour 15 000 €
- Adoption de sept tilleuls pour 7 000 €
- Installation d'un banc de pierre pour 6 000 €
- Contribution à l'entretien et à la restauration du château par l'American Friends of Versailles pour 1 010 528 €
- Nouveaux engagements en fonds dédiés pour 56 422 €, incluant l'assurance-vie affectée reçue de Monsieur Guy Renard, la collecte à affecter « pour des restaurations », la collecte à affecter « pour des acquisitions », ainsi que des dons à affecter « voyages des amis ».

Par ailleurs, un soutien de 10 000 € a été engagé par notre association en faveur du catalogue de l'exposition Louis XV.

Ces dépenses et engagements ont été financés principalement par les dons affectés, les dons libres et la reprise de fonds dédiés comptabilisés en produits d'exploitation.

Enfin, la rubrique legs et donations en produits d'exploitation s'élève en net à 513 461 €, correspondant à la totalité du legs de Monsieur Bresett pour 882 400 € et des assurances-vie de Monsieur Renard pour 368 351 €, montants diminués des sommes non encore encaissées au 31 décembre 2022, soit 737 290 €. Ce dernier montant figure au passif du bilan.

22. Charges et produits d'exploitation

Les frais généraux de l'association s'établissent à 603 897 €, en hausse de 39 636 € par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse provient notamment des frais des soirées organisées pour les membres et des frais de l'Assemblée générale de l'association qui s'élèvent, pour ces deux postes, à 73 312 € contre 24 046 € en 2021. Nous rappellerons qu'en 2022 notre association a organisé en présentiel son Assemblée générale après deux années d'Assemblée à distance.

Les autres frais subissent des variations moins significatives à l'exception du poste « visites conférences » qui s'élève à 41 661 € contre 11 224 € en 2021, traduisant la reprise des activités de l'association. Enfin, les charges de personnel s'élèvent à 302 128 € contre 297 926 € sur l'exercice 2021.

Les produits d'exploitation, hors recettes de mécénat, s'élèvent à 572 654 € contre 434 066 € en 2021. Ces produits d'exploitation comprennent notamment les cotisations pour 467 873 € (cotisations versées de l'AG 2021 à l'AG 2022) contre 379 000 € en 2021. Conséquence directe de la fin de la pandémie elles sont en forte hausse de 88 873 €. Pour les mêmes raisons, on constate une augmentation des participations des membres liées aux activités qui s'élèvent à 56 920 € contre 23 072 € en 2021.

En conséquence, on constate que les produits d'exploitation couvrent largement les charges d'exploitation et les dépenses de mécénat. Il en résulte un résultat d'exploitation positif de 597 292 €. Ce résultat provient essentiellement de l'encaissement d'une partie du legs de Monsieur Elward Bresett et de l'assurance-vie de Monsieur Guy Renard et de l'augmentation du poste cotisations.

23. Résultat de l'Association

Après prise en compte des produits financiers pour 8 434 € et d'un impôt sur les sociétés de 740 €, le résultat de l'exercice s'établit à 604 986 € contre un déficit en 2021 de 57 506 €.

24. Commentaires sur le bilan

A l'actif du bilan, les autres créances pour un montant de 896 268 € correspondent principalement aux dons à recevoir de la Fondation du patrimoine pour 94 072 €, au legs de Monsieur Bresett pour 402 991 € et aux assurances-vie de Monsieur Renard pour 334 300 € qui seront reçus en 2023 et à la plus-value latente sur le contrat Capi pour 48 600 €.

La trésorerie disponible à fin 2022 représente un montant de 1 728 596 €, soit une augmentation de 263 340 € par rapport à 2021.

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 1 300 333 € au 31 décembre 2022.

Les fonds reportés liés aux legs et assurances-vie représentent un montant de 737 290 €, montant non encore encaissé au 31 décembre 2022. Les fonds dédiés, c'est-à-dire les dons et legs affectés à des projets et non encore utilisés à la fin de l'exercice 2022 correspondent à un montant de 121 431 €.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 145 590 €. Les produits constatés d'avance pour 322 902 € représentent les cotisations 2023 réglées au cours du deuxième semestre 2022.

25. Bénévolat

Le mécénat de compétence de la Banque Postale a représenté un montant de 122 246 € en 2022 correspondant à la mise à disposition d'un chef de projet informatique. Ce mécénat est présenté en prestations en nature dans la rubrique des contributions volontaires.

Au cours de l'année 2022 les bénévoles ont consacré à votre association 2 601 heures, soit près de 372 jours de travail. Ce bénévolat comptabilisé en contributions volontaires a été estimé à 104 020 €.

26. Dons en nature

Les dons en nature s'élèvent à 8 409 € en 2022 contre 71 383 € en 2021. Nous noterons principalement :

- Tasse à glace du service du gobelet du Roi estimée à 2 700 €
- Seau à verre crénelé de la Comtesse d'Artois acquis pour 3 810 €, montant majoré de la participation de la Société des Amis pour 1 905 €
- Quatre jetons estimés à 1 128 €.

3 - Rapports du Commissaire aux comptes présentés par Monsieur Christophe Vaissettes - INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Rapport Spécial sur les conventions réglementées :

« Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce. »

4 - Approbation des comptes de l'année 2022 et affectation du résultat de l'exercice (vote à main levée)

1. Approbation des comptes 2022

Le Président soumet au vote à main levée de l'assemblée la résolution suivante : « Après avoir entendu le rapport du Trésorier et le rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes 2022 ».

Après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022.

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation de l'affectation du résultat au report à nouveau

Le Président soumet l'approbation de l'affectation du résultat au report à nouveau au vote à main levée de l'assemblée.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'affectation du bénéfice de l'exercice 2022 s'élevant à 604 986 € en report à nouveau.

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes

Le Président soumet l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, prenant acte de l'absence de conventions réglementées, au vote à main levée de l'assemblée.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Point sur les legs et assurances-vie reçus présenté par Jérôme Plouseau, Président

Le Président informe l'assemblée de la situation des legs en cours.

- Le legs à titre particulier de Monsieur Bernard Auxenfans, décédé le 09 février 2015, pour un montant de 1 000 €, accepté par l'AG 2016, est toujours bloqué avec une recherche d'héritiers en cours, selon nos contacts avec le notaire (à Saint-Gely-du-Fesc (34)).
- Concernant le legs de Monsieur Elward Bresett, décédé le 12 mars 2021, accepté lors de l'assemblée générale de l'année dernière, la succession suit son cours. Pour mémoire, Monsieur Bresett avait institué « pour légataire universel l'Association Diocésaine de Paris, à charge pour elle de délivrer le legs suivant : 45 % de mes biens à la Société des Amis de Versailles, en ce compris une statuette en biscuit (...). ». Le montant du legs revenant à la Société est évalué à 882 000 €.

Le bien immobilier a été vendu au prix net vendeur de 1 065 000 €, soit 165 000 € de plus que le prix minimum de cession voté en AG. Les 479 000 € revenant à l'association sur le produit

de cette vente ont été reçus. Nous attendons désormais le versement de la part nous revenant sur les autres actifs.

- En plus des contrats d'assurances-vie de Monsieur Guy Renard reçus par l'association fin 2022-début 2023 pour un montant de 379 000 €, nous avons été informés que Monsieur Renard, décédé le 10 octobre 2022, a institué la Société des Amis de Versailles légataire universel pour moitié de succession. Une recherche d'héritiers est en cours et nous sommes dans l'attente de l'évaluation complète de l'actif et du passif de la succession.
- Concernant le legs de Madame Monique Genneret, décédée 20 août 2017, l'acquisition des deux plateaux pour huiliers du service « à attributs et groseilles » de Louis XV clôture cette succession. Pour mémoire, le montant de ce legs s'élevait à 913 000 €.
- Enfin, nous venons d'être informés que l'association était bénéficiaire de deux contrats d'assurances-vie souscrits par Madame Françoise Dufaux, décédée le 03 mai 2023. Le premier contrat a été perçu le 26 mai pour 100 000 €.

Les legs sont une ressource clef pour notre Société. Les legs reçus nous permettent de réaliser des acquisitions, de financer des restaurations, en respectant toujours, bien entendu, la volonté des donateurs.

Nous bénéficions actuellement de legs significatifs. Ils sont le fruit des efforts de mes prédécesseurs depuis de nombreuses années. Alors à mon tour je veux insister sur ce dispositif.

En effet, les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le Château par l'intermédiaire de la Société des Amis, restent peu connus. Grâce au legs universel avec charges, vous pouvez léguer à la Société des Amis de Versailles l'intégralité de vos biens en désignant notre association « légataire universelle » et indiquer les sommes et biens que vous souhaiteriez donner à des parents éloignés ou institutions.

Prenons un exemple : vous disposez d'un patrimoine de 100 que vous souhaitez léguer à des neveux. Après droits de succession de 60, ces neveux percevront 40. Si vous désignez notre Société comme légataire universelle grâce au legs à charge, vos neveux perçoivent toujours 40, mais les droits de 60 % s'appliquent sur 40 et s'élèvent donc à 24, et la Société des Amis conserve 36.

Le legs à charge permet de flécher une partie des droits vers l'association que vous souhaitez. N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Société des Amis, et à en parler autour de vous.

6 - Budget prévisionnel 2023 présenté par Daniel de Beaurepaire, Trésorier, et approbation du budget (vote à main levée)

Le budget a été établi selon les mêmes principes que les années précédentes, mais en prenant en compte la fin de la crise sanitaire. Ce budget a donc retenu des hypothèses plus optimistes que celles appliquées pour le budget 2022. Ainsi :

Les cotisations sont prévues à 520 000 € en nette hausse par rapport à celles constatées sur l'exercice 2022 (467 873 €). Le montant retenu correspond à des cotisations encaissées pour 470 000 € au 28 février 2023 majorées de 50 000 € que l'on devrait obtenir sur la période de mars 2023 à l'Assemblée générale du 10 juin 2023.

Les participations aux activités seraient en légère augmentation pour s'établir à 60 000 € contre 56 920 € en 2022 ; les dépenses liées à ces activités représenteraient un montant de 39 000 € contre 41 661 €.

Les dons libres s'élèvent à 60 000 €, constitués pour 50 000 € de mécénat d'entreprises.

Enfin, il sera constaté sur l'exercice 2023 l'encaissement du legs de Monsieur Bresett et des assurances-vie de Monsieur Renard pour un total de 737 290 € contre un montant de 513 461 € encaissé en 2022.

Les charges ont été déterminées en fonction de celles de l'année 2022 et des évolutions possibles. Les charges de personnel s'élèvent à 300 000 €, montant à comparer à 296 800 € en 2022 hors incidence de la provision pour indemnité de fin de carrière.

Il faut noter une charge pour le projet d'amélioration du site internet de 90 000 €, montant en cours de négociation et des frais de communication à 40 000 € contre 27 985 € en 2022.

Les charges concernant les soirées des membres de l'association sont prévues pour 30 000 € contre 36 354 € sur l'exercice précédent. Enfin, un montant de 30 000 € est alloué pour la tenue de l'Assemblée générale de l'association.

Ce budget ne tient pas compte des dépenses de mécénat comme des recettes liées à l'utilisation des fonds dédiés, à l'exception d'un montant de 334 299 € en engagement de fonds dédiés non utilisés correspondant aux donations d'assurances-vie de Monsieur Renard dédiées aux travaux et acquisitions du château de Versailles.

Le budget 2023 fait apparaître un bénéfice de 396 141 € à rapprocher du résultat positif constaté sur l'exercice 2022 de 604 986 €. Ce bénéfice provient notamment de la prise en compte de la partie des legs et assurances-vie qui seront encaissés sur 2023.

Le Président soumet le budget 2023 au vote de l'assemblée à main levée :

Le budget 2023 est adopté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Projets 2023-2024 présentés par Jérôme Plouseau, Président
--

Je vais à présent vous faire part de ce qui a déjà été réalisé en 2023 et de nos projets pour 2024.

L'association poursuit ses efforts en faveur de la restauration et de l'embellissement du château de Versailles :

- Nous nous sommes engagés à prendre en charge la restauration du *Portrait mythologique de la famille de Louis XIV* réalisé par Nocret, grâce au mécénat des donateurs privés fédérés par notre Société et avec le soutien de la Fondation du patrimoine. La somme à collecter s'élève à 120 000 € et la moitié a déjà été réunie.
- Une troisième pendule « dite en autel antique » du Petit Trianon est également en cours d'adoption par les donateurs de la Société des Amis de Versailles.

L'association contribue à l'enrichissement des collections du Château, avec déjà trois acquisitions effectuées :

- Notre Société a pu mécéner l'acquisition par le château lors de la vente Garcia chez Sotheby's de l'écran de cheminée par Jacob livré pour la chambre de la reine au rez-de-chaussée du château ainsi qu'une table de lit livrée à la reine par Riesener.
Ces acquisitions ont été rendues possibles grâce au legs de Monsieur Elward Bresett qui était un passionné de Marie-Antoinette. Nous sommes heureux d'honorer ainsi la mémoire de Monsieur Bresett et ne doutons pas qu'il aurait été fier de ces acquisitions.
- Par ailleurs, quatre négatifs sur verre illustrant le projet de restauration de la vieille aile Louis XIII à Versailles en 1914 ont été acquis grâce à la générosité de Monsieur Franck Paquotte.

Je vous ai proposé peu après mon élection en tant que président une collecte pour financer l'acquisition d'une table de nuit en acajou commandée à Jean-Henri Riesener, également pour la chambre de la reine au rez-de-chaussée du Château. La somme à collecter s'élève à 100 000 € et nous avons réuni en un mois 30 % de cette somme. Nous sommes encore à la recherche de donateurs désireux de participer à cette acquisition !

Nos projets de collecte pour des restaurations ou acquisitions avancent bien. Ils sont une occasion de nous mobiliser en faveur du Château, de communiquer et d'attirer de nouveaux membres. J'ai l'intention de vous proposer régulièrement de tels projets.

Par ailleurs, un don en nature a été effectué par l'intermédiaire de la Société des Amis, il s'agit de deux jetons des bâtiments du Roi, l'un représentant les globes de Coronelli et l'autre les bains d'Apollon, offerts par Monsieur Pascal Monté.

Dans le cadre des projets Mécénat des Jeunes Amis, un nouveau livret concernant l'acquisition du cadre de l'atelier des frères Slodtz a été envoyé aux Jeunes Amis en 2023.

Dans les prochains mois, nous nous attacherons à communiquer aux Jeunes Amis tous les secrets de la réalisation d'un catalogue et du montage d'une exposition dans le cadre de l'exposition « Noël Coppel, peintre de grands décors ».

La diversité des projets nourrit ainsi la curiosité et l'intérêt de nos jeunes Amis.

Concernant les publications permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles :

- Je voudrais encore remercier la Fondation La Marck de poursuivre son mécénat en faveur de la revue *Versalia* ;
- Suite à la décision du conseil d'administration d'affecter une partie de l'assurance-vie de Madame Danièle Leblanc au financement de plusieurs ouvrages, choisis en concertation avec l'Etablissement public de Versailles, le catalogue de l'exposition « Noël Coppel, peintre de grands décors », bénéficiera d'un financement de 10 000 €.

Nous maintenons en 2023 nos efforts de communication :

- **Sur les réseaux sociaux** : nous avons 9 227 suiveurs fidèles sur Facebook, 4 752 sur Twitter, 5 222 sur Instagram et 3 358 sur LinkedIn. Le groupe LinkedIn des « Amis de Versailles » compte aujourd'hui 982 membres. Plusieurs vidéos peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube de la Société.
- **Les Chroniques des Amis de Versailles**, magazine numérique imaginé et construit par l'équipe de l'association au début du confinement en mars 2020, compte aujourd'hui 870 articles. Elles ont été vues par 71 000 visiteurs sur 106 000 sessions depuis leur création.

- Enfin, la Société participe au **NordicTrack Running Tour, dimanche 25 juin 2023**, qui contribue – par les frais d’inscriptions des coureurs, au mécénat des sculptures du parc. Presque quatre-vingts coureurs de 5 à 60 ans participeront aux courses dans l’équipe des Amis de Versailles.

Nous poursuivons enfin nos actions de développement :

- **Envers les entreprises et les prescripteurs** : la Société des Amis de Versailles poursuit ses événements de prospection à destination des chefs d’entreprises. Une soirée aura lieu en octobre.
- **A l’étranger**, avec l’animation des UK Friends of Versailles par Monsieur Stephen Sobey, administrateur de notre Société, que je remercie chaleureusement pour cette initiative. Ce groupe a pour but de développer les adhésions, en organisant des événements au Royaume-Uni et à Versailles, et de mener des opérations de levée de fonds pour les projets de la Société des Amis, en s’appuyant sur le schéma Transnational Giving Europe, pour lequel l’association a un agrément. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site internet.

Cet automne, nous initierons un sondage auprès de l’ensemble de nos membres, afin de connaître vos attentes, ce qui vous plaît un peu, beaucoup, ou moins, dans ce que la Société des Amis propose et afin d’identifier les sujets sur lesquels vous souhaitez ou pouvez vous mobiliser. Nous souhaitons mieux vous connaître et susciter parmi vous, qui êtes 4 600, des énergies, des initiatives en faveur de notre cher Château.

Les projets que je proposerai pour la Société en 2024 ont donc la double ambition de développer le nombre de membres de la Société et d’augmenter les ressources financières de l’association.

Votre soutien est plus que jamais précieux pour accompagner les missions de la Société des Amis. Je compte sur vous, je suis à votre disposition, n’hésitez pas à me solliciter, à solliciter votre conseil d’administration, à solliciter Bénédicte Wiart, nous sommes à votre écoute et à votre service.

Y a-t-il des questions sur ces projets pour 2023 et 2024 ?

Question de Monsieur Jacques Hossaert :

Je suis membre depuis 20 ans avec mon épouse. Une idée m’est venue quand vous parliez de sondage concernant nos attentes. Serait-il possible que l’association, par un bulletin d’information régulier, donne aux membres des informations sur les travaux qui ont lieu au Château, même quand l’association n’est pas partie prenante ? Actuellement, quand on se rend au château de Versailles, on découvre brutalement l’installation des échafaudages. On est obligé de lire les panneaux, quand il y en a, pour connaître la nature des travaux.

Il y a eu un certain nombre d’informations qui ont été données lors de la restauration de la Chapelle royale par exemple. Mais il n’y a pas eu, de façon régulière, d’information sur l’avancement du chantier, en particulier pour informer du retrait des échafaudages. Je soumets cette proposition à la réflexion au conseil d’administration.

Réponse de Monsieur Jérôme Plouseau :

C’est noté, en effet on pourrait avoir une petite rubrique dans nos communications ou un flash mensuel sur ce qui se passe au château aussi bien du côté des restaurations que des acquisitions. D’ailleurs, il y a des acquisitions importantes qui sont réalisées grâce aux Amis. Tout cela sera évoqué. C’est bien noté merci.

8 - Approbation des cotisations 2024 (vote à main levée)

Le Président présente le tableau des cotisations proposées pour 2024, qui a été joint à la convocation à l'assemblée générale.

		COTISATIONS 2023	Coût 2023 après réduction d'impôt*	Cotisations 2024	Coût 2024 après réduction d'impôt*	Augmentation après impôt
ADHÉRENT	Jeune Ami (0-25 ans) (Duo inclus)	50 €	43 €	50 €	43 €	0 €
	Individuel	60 €	47 €	70 €	50 €	3 €
	Individuel option Duo	90 €	77 €	100 €	80 €	3 €
	Couple	90 €	70 €	105 €	75 €	5 €
	Couple option Duo	150 €	130 €	165 €	135 €	5 €
	Personne Morale	1 500 €	846 €	1 500 €	846 €**	0 €
SOCIÉTAIRE	Individuel	170 €	84 €	200 €	94 €	10 €
	Individuel option Duo	200 €	114 €	230 €	124 €	10 €
	Couple	255 €	126 €	300 €	142 €	16 €
	Couple option Duo	315 €	186 €	360 €	202 €	16 €
BIENFAITEUR	Individuel (Duo inclus)	600 €	270 €	700 €	304 €	34 €
	Individuel (Duo inclus) option Catalogues	800 €	437 €	900 €	471 €	34 €
	Couple (Duo inclus)	800 €	371 €	1 000 €	439 €	68 €
	Couple (Duo inclus) option Catalogues	1 000 €	538 €	1 200 €	606 €	68 €

*Coût pour un particulier après réduction d'impôt de 66 % sur le montant du don inclus dans l'adhésion.

**Coût pour une entreprise avec une réduction d'impôt de 60 % sur le montant du don inclus dans l'adhésion.

Nous vous proposons lors de cette assemblée générale une résolution importante afin d'augmenter le montant de nos cotisations annuelles. Celles-ci n'ont pas évolué depuis 2009, alors que l'inflation cumulée depuis cette date s'élève à 27 % et que les tarifs d'entrée dans les principaux musées en France ont augmenté dans des proportions similaires.

Cette augmentation est nécessaire et je suis certain que la comprenez. Depuis 2009, les salaires ont augmenté, les coûts des achats ont augmenté et votre Société a besoin pour honorer ses missions de ressources qui suivent le même rythme.

L'augmentation s'élève à :

- 10 € pour les Adhérents individuels
- 30 € pour les Sociétaires individuels
- 100 € pour les Bienfaiteurs individuels

Le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Question de Monsieur Jean-Philippe Naquet :

Vous avez évoqué les montants des augmentations mais on aurait pu faire une proposition par pourcentage. Effectivement on voit que les augmentations ne sont pas égales par catégorie et notamment ce sont les Sociétaires couples qui augmentent le plus, à 20 %. Alors que pour les Personnes Morales, l'augmentation est de 0 %.

Il serait plus juste de dire qu'on a augmenté de 15 %-20 % l'ensemble des catégories que de faire une sélection.

Réponse de Monsieur Jérôme Plouseau :

Merci. En fait l'augmentation est, de mémoire, de près de 16 % à 17 % pour chaque catégorie. Il y a peut-être une catégorie qui est légèrement au-dessus. On a fait le choix d'arrondir à 10 € près pour ne pas avoir à gérer des euros à l'unité mais l'augmentation est assez homogène :

10 € sur 60 cela fait 16 %

30 € sur 170 cela fait 16 %

100 € sur 600 fait également 16 %

Après cela, il est possible qu'il y ait une petite différence d'écart mais on a veillé que cela soit homogène. Il n'y a pas eu de volonté de favoriser une catégorie par rapport à une autre.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?

Le Président soumet le montant des cotisations 2024 au vote à main levée.

Les montants des cotisations 2024 sont adoptés.

Contre : 6

Abstention : 2

Le Président reprend la parole.

J'ai beaucoup parlé. L'ordre du jour formel de notre assemblée générale étant maintenant terminé, je souhaite vous donner la parole, Madame la Présidente, chère Catherine.

Je vous remercie beaucoup pour votre présence. Nous y sommes très sensibles. Et puis personnellement, je tiens à vous remercier pour votre accueil chaleureux lorsque j'ai pris mes fonctions.

J'ai ressenti beaucoup de bienveillance et d'estime pour notre Société. Vous m'avez dit que les équipes du château et notre Société d'Amis partagent le même objectif, celui du rayonnement du château.

Je partage tout-à-fait ce point de vue. Nous sommes des Amis et je tiens à ce mot. Je tiens à ce que notre Société soit dans une relation amicale avec vous et vos équipes.

Madame la Présidente, je vous cède la parole.

Prise de parole de Catherine Pégard.

Merci Madame la Présidente. Merci beaucoup chère Catherine, quel dynamisme, je suis impressionné que vous ayez préparé vous-même ce long discours pour nous, cela témoigne de votre attention et du fait que vous souhaitiez délivrer un message personnel à nos membres. Merci.

Je donne à présent la parole à la salle, en demandant à ceux qui prennent le micro de bien vouloir se présenter. Les questions peuvent s'adresser à Madame Pégard ou à moi-même.

9 - Questions diverses

Question de Madame Claire Salvy :

Je voudrais poser une question par rapport au quartier Saint-Louis et à l'accès du parc. Les grilles, qui sont superbes avec les groupes sculptés que l'on admire depuis la Pièce d'eau des Suisses, c'est formidable mais si on pouvait franchir l'une de ces grilles depuis le quartier Saint-Louis notamment pour un certain nombre de personnes âgées - ils ne peuvent plus grimper la cour d'Honneur pour aller au parc - ce serait vraiment formidable.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Je suis très sensible à cette demande, mais comme vous le savez nous faisons des choses petit à petit, pas seulement la restauration des grilles, qui nous préoccupe actuellement. C'est surtout la capacité d'ouvrir ces grilles et d'avoir le nombre d'agents suffisant en conservant les conditions de sécurité qui nous incombent. C'est un travail de longue haleine et on essaie de le faire au mieux. Nous avons ouvert la grille du Dragon. Ce n'est pas la vôtre, mais j'espère que petit à petit évidemment nous pourrons donner satisfaction. Notre rêve serait de pouvoir d'ouvrir toutes les grilles mais cela est dans un horizon malheureusement très lointain. Encore merci.

Question de Monsieur Michel Brisset :

Madame Pégard je suis très sensible à votre souhait de montrer, lors des Jeux Olympiques, la qualité de l'accueil français. Je crois que c'est une bonne occasion pour développer cette image vis-à-vis des pays étrangers. D'ailleurs, depuis quelques années je trouve que l'accueil est très bien organisé à Versailles et, lorsque nous venons, le personnel est dédié à la cause. On sent qu'il y a une unité dans l'approche et dans le plaisir d'accueillir.

Dans la notion de l'accueil, l'industrie française du luxe est reconnue et va au détail dans un magasin jusque dans le bonjour et dans l'au revoir. Il me semble que lors des Jeux Olympiques il serait bien de mettre en œuvre cette notion d'accueil français qui va du bonjour jusqu'à l'au revoir ! Merci.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Merci Monsieur, vous avez parfaitement raison mais je crois qui me touche le plus, dans ce que vous venez de dire, c'est que vous êtes bien accueilli quand vous venez à Versailles. Les agents de Versailles sont très attachés et c'est en commençant par bien accueillir ses voisins qu'on saura accueillir encore mieux le monde. J'espère qu'effectivement que ce sera le cas dans tous les lieux qui accueilleront le public l'an prochain en grand nombre. Merci.

Question de Madame Joelle Chaulin-Pollier :

Je voulais savoir si après la restauration des Bains d'Apollon et du Buffet d'eau, le château de Versailles envisagera celles très importantes du bassin de Neptune, de l'allée d'Eau, de la Pyramide, du bassin des Nymphes dans les années qui viennent.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

La liste est longue de toutes les restaurations qui restent à faire. Elle figure sur mon bureau, je n'oserai jamais vous la montrer parce que je pense qu'elle va occuper un nombre de dirigeants de Versailles pendant plusieurs années encore.

Effectivement, vous avez raison, le bassin de Neptune est l'un des prochains sur la liste. Nous essayons de faire les choses selon les urgences et selon les recommandations de nos architectes, chantier par chantier. Donc le bassin de Neptune est une grande urgence mais qui nécessitera beaucoup d'investissements et donc, pour l'instant évidemment, il figure dans la liste mais je ne peux pas vous dire quand on va commencer à s'en occuper dans les mois qui viennent.

Question de Monsieur Paul Chancel, sociétaire :

Comment cela va se passer avec les compétitions olympiques dans le parc d'une part, et une autre question plus particulière : qu'est-ce que l'établissement a fait suite au rapport de la Cour des Comptes ?

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Pour les Jeux Olympiques c'est en cours. Les choses s'organisent jour après jour. Les réunions avec les différents acteurs des Jeux Olympiques ont lieu toutes les semaines. Effectivement il y aura la partie

des Jeux Olympiques au fond du parc qui est organisée par le Comité des Jeux Olympiques et puis il y a la partie du château de Versailles.

Nous avons la chance que l'on puisse entrer au château de Versailles totalement indépendamment des Jeux. Le château de Versailles continuera d'accueillir du public. La chose la plus difficile ne nous incombera pas : ce sera l'acheminement des visiteurs de ceux qui viendront à Versailles soit pour les épreuves, je crois qu'il y aura un système de navettes, soit pour la visite du château. J'espère que les transports fonctionneront et que ce ne sera pas comme certains jours du mois d'août même sans les Jeux Olympiques.

La deuxième question : le rapport de la Cour des Comptes. Il est en cours et sera rendu dans les semaines qui viennent et il porte sur les dix dernières années. C'est un contrôle qui a été commencé l'année dernière et qui se termine en ce moment.

Question de Madame Virginie Chomet :

Je voulais savoir si c'était envisageable que les détenteurs de la carte des Amis de Versailles aient une réduction à l'entrée du parc du château quand on vient en voiture.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Je vais vous décevoir pour l'instant et me faire détester. Nous n'avons pas du tout décidé d'établir de carte de réduction. Vous voudrez bien avoir la gentillesse de considérer que c'est une contribution supplémentaire que vous nous apportez. Augmenter les tarifs des entrées en voiture, je l'ai déjà dit l'année dernière, c'est pour éviter que trop de personnes considèrent la traversée du parc comme un itinéraire de délestage. Nous avons augmenté les tarifs, qui sont calqués sur des tarifs analogues dans d'autres lieux de l'Ile-de-France.

Question de Monsieur Gérard Partiot :

Je ressors un vieux dossier qu'on a un tout petit peu oublié de suivre : l'attique nord, où il y a un grand nombre de tableaux en réserve. Il y a deux ou trois ans, le Covid a fait oublier cela. On ne pouvait pas se servir de l'électricité et cela coûtait très cher à rénover ; Je voudrais savoir si cette partie-là de réfection, à titre de sécurité, a pu être terminée et close, malgré le coût des travaux.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Une partie a été mise en sécurité. Effectivement la restauration de ces attiques prendra du temps, et vous avez pu constater que l'on a ouvert les attiques de Chimay. Petit à petit on progresse ! C'est difficile il faut faire des choses à tous les étages. L'année dernière la restauration des appartements du Dauphin nous a permis d'ouvrir, et je crois que c'est un très grand succès, tout le rez-de-chaussée au public.

Question de Monsieur Alexis Bracquart :

Jeune Ambassadeur au sein de la Société des Amis de Versailles, un grand merci et bravo pour votre dynamisme à la fois à la Société et au Château ! J'aime beaucoup les fêtes et notamment dans les lieux historiques. Serait-il possible de recréer par exemple les Plaisirs de l'Île Enchantée ? Les fêtes qui ont pu avoir lieu au hameau de la Reine ? Recréer le manège qui existait à Trianon, le jeu de Bagues avec ses montures de paons et de dragons ?

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Il y a des fêtes, notre filiale Château de Versailles Spectacles ne manque pas d'inventivité. Nous avons quand même dans l'année ce bal costumé à l'Orangerie qui remporte un grand succès chaque année. On peut rêver des danses du passé, des jeux du passé. On ne peut pas multiplier à l'infini ce genre de

fêtes. Je crois justement qu'il faut les réserver à des rêves et de le faire de temps en temps, ce que nous allons poursuivre.

La deuxième question, le projet de jeu de Bagues. Je ne crois pas qu'il sera fait tout de suite parce que cela sera un travail énorme. Je me souviens tout au début de mon mandat, des Chinois sont venus me voir en me disant qu'ils aimeraient beaucoup revoir ce jeu de Bagues et je leur ai dit que cela se ferait peut-être un jour mais ce serait très long et très coûteux et que cela ne serait pas opportun dans les jardins de Trianon tels que sont aujourd'hui. Ils m'ont répondu avec un sourire désarmant : « Mais, nous on peut le faire très vite » ; et là j'ai dit que cela ne serait pas possible. Et j'en suis là pour l'instant.

Question de Madame Dominique Marchais :

Membre des Amis de Versailles depuis quelques années, j'accompagne ma petite-fille qui est Jeune Amie, qui a 14 ans. Nous avons constaté que cette année il y avait peu de visites ou activités dédiés aux Jeunes Amis de moins de 16 ans.

Réponse de Monsieur Jérôme Plouseau :

Je ne sais pas que vous répondre, j'en prends note. On regardera sur ce sujet, merci.

Question de Madame Sabine Vergne de la Croix :

J'ai le plaisir, avec des personnes de mon entourage qui sont étrangères au château de Versailles, d'aller aux Heures Musicales. Or j'ai pu constater avec plaisir que les horaires musicaux avaient été étendus mais qu'il y avait des endroits où les fontaines n'étaient pas toutes en eau.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Il n'est pas toujours possible de mettre toutes les fontaines en eau. Lors des Grandes Eaux, cela est possible si les fontaines sont en bon état. Par exemple, pour les fontaines de Trianon ! Remettre en eau le Buffet d'eau a été possible grâce à la boucle hydraulique qui commande tous les jets d'eau de Trianon. Et dans le futur nous espérons de plus en plus montrer les jets d'eau de Trianon après les Grandes Eaux de Versailles. Il faut de plus être particulièrement rigoureux, comme vous savez, avec l'usage de l'eau pour tous ces points d'eau. Je dois au passage mentionner le travail des fontainiers du château de Versailles qui est très important. Ils sont une dizaine de fontainiers à Versailles. Ils ont un savoir-faire unique au monde ! Ils sont conviés à peu près dans tous les châteaux d'Europe qui ont des fontaines analogues pour pouvoir expliquer le travail et pour faire comprendre la manière de restaurer.

Question de Madame Béatrice Naimi

Pourquoi ne peut pas-t-on visiter ou voir le cabinet de la Garde-Robe de Louis XVI qui est magnifique et aussi a été restauré. On peut le voir en étant sur la passerelle de la cour des Cerfs ou par un film vidéo. On ne peut le voir dans les visites guidées, je suis Sociétaire, je n'habite pas Versailles. J'essaie de venir deux ou trois fois par an à Versailles, je viens du sud de la France.

Réponse de Madame Catherine Pégard :

Ce sont des endroits précieux et donc on fait beaucoup de visites guidées. On ne peut hélas pas emmener tout le public dans ces lieux et le nombre de ces visites ne sont pas extensives. Je prends note, je vais indiquer à ce service qui s'en occupe de regarder si on peut développer cette partie-là. Merci.

Le Président reprend la parole :

« Plus rien n'est à l'ordre du jour, mais avant de clore cette assemblée générale, je souhaiterais que nous ayons tous une pensée pour les Amis qui nous ont quittés cette année.

Je vous remercie d'être venus si nombreux, ainsi que les 550 membres qui nous ont envoyé leur pouvoir.

Je remercie aussi pour le bon déroulement de cette assemblée :

- Les membres du conseil d'administration ;
- Les bénévoles ;
- La directrice de l'association Bénédicte WIART et son équipe ;
- Les équipes de l'Etablissement Public et notamment Monsieur Pierre-Yves le Nir et les agents mobilisés ce jour, Monsieur Antoine Roucher du service évènementiel.

L'assemblée est close à 12h17.

Hommage à Thierry Ortman

Je souhaiterais que nous prenions maintenant quelques instants pour évoquer la mémoire de Thierry Ortman qui a été notre président pendant sept ans, de 2016 à 2023. La famille de Thierry est avec nous aujourd'hui. Je vous remercie d'être présents pour lui rendre hommage avec nous.

Prise de parole de Catherine Pégard.

Je vous remercie chère Catherine.

Je vous propose d'évoquer en images les sept années pendant lesquelles Thierry Ortman a été président de notre association.

Un diaporama est projeté.

Permettez-moi de m'associer à cet hommage. La Société des Amis doit beaucoup à Thierry Ortman. J'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises déjà que je lui devais également personnellement beaucoup. Thierry était un grand homme. Nous conservons sa mémoire et essaierons de faire vivre les valeurs qui étaient les siennes, celles de bienveillance, de gentillesse, d'esprit d'entreprise et de vision à long terme.

Merci Madame Ortman, merci à votre famille pour votre présence parmi nous.

J'ai le grand plaisir de donner la parole à Monsieur Yves Carlier, conservateur général du patrimoine et adjoint au directeur du musée national des châteaux de Versailles et de Trianon. Monsieur le directeur adjoint, cher Yves, à vous la parole pour la présentation des acquisitions 2022 du musée et des projets pour 2023.

Jérôme Plouseau, Président



Jean Repiquet, Secrétaire Général